

Nombre de membres
en exercice :
15

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Membres présents :
9

Membres excusés
avec procuration
3

Membres excusés
2

Membre absent
1

Séance du jeudi 5 décembre 2024
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le cinq décembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 9

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Danielle GRUMET,
Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, M. Raphaël SPADARO,
M. Eddie WAESELYNCK, M. Fernand THUET

Excusés avec procuration : 3

Mme Josiane FORÊT, procuration à Mme Danielle GRUMET
M. Mathieu GARÉ, procuration à M. Fernand THUET
Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Valérie MEYER

Excusées : 2

Mme Rachel BAECHTEL
Mme Dominique SCHNEIDER

Absent : 1

M. Gilbert GOEPFERT

SOUS-PREFECTURE

17 DEC. 2024

DE MULHOUSE

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

8. Révision des tarifs des tickets repas organisés à la Résidence

Depuis le 22 octobre 2009, le C.C.A.S. organise des repas hebdomadaires le jeudi à la Résidence Autonomie « Les Glycines », ainsi que les mardis depuis le mois de mai 2010. Ces repas sont destinés à tous les retraités rixheimois de plus de 55 ans.

Par délibération du 5 décembre 2021, modifiant la délibération d'avril 2014 le Conseil d'administration a voté une prise en charge des repas définie selon les ressources des personnes (revenu fiscal de référence) et le prix de revient par repas.

Le différentiel entre le prix demandé et le prix réel, pour les rixheimois retraités de plus de 55 ans n'habitant pas la résidence, est pris en charge par le budget principal du C.C.A.S.

L'accord cadre de prestation de service pour la confection de repas à la Résidence Autonomie « Les Glycines » arrive à échéance au 31/12/2024.

Une consultation a été lancée en révisant le prix unitaire du repas à la hausse, de 1 € le repas, passant ainsi de 13 à 14 €.

La consultation comprend également le prix unitaire d'un repas lors du barbecue annuel des familles à hauteur de 15 €.

Cette augmentation du prix unitaire ne peut être supportée par le C.C.A.S. sans révision des prix des tickets repas.

.../...

Tableaux servant à calculer le prix d'un ticket repas comprenant le prix d'un café, thé ou tisane :

1/ Avant augmentation

Catégories	Plafond annuel des ressources (revenu fiscal de référence)		Tarif repas
	Personne seule	Couple	
1	Retraités admis à l'aide sociale (revenu 0)		7 €
2	Jusqu'à 11 120 €	Jusqu'à 17 058 €	13 €
3	Dès 11 121 €	Dès 17 059 €	14 €
vin et bière (deux verres de vin ou 25 cl de bière)			1 €

2/ Après augmentation.

Adoption des tarifs suivants :

Catégories	Plafond annuel des ressources (selon foyer fiscal de référence)	Tarif repas
1	Retraités admis à l'aide sociale Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) sur justificatif	8 €
2	Jusqu'à 11 294 €	14 €
3	Dès 11 295 €	15 €
4	Tarif du repas pour le barbecue annuel des familles	15 €
vin et bière (un verre de vin ou 25 cl de bière)		1 €

Compte tenu de l'évolution des prix, la formule boisson « vin et bière » passe à **un verre de vin** ou 25 cl de bière à la place de deux verres de vin sans modification du tarif.

Les repas formules n'ayant pas eu le succès escompté ne sont plus proposés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- de réviser à la hausse les tarifs des repas servis à la Résidence Autonomie « Les Glycines » selon le tableau proposé ci-contre avec effet au 1er janvier 2025.
- de maintenir le ticket boisson « vin et bière » au tarif d'un euro en modifiant la formule de deux verres de vin ou 25 cl de bière à un verre de vin ou 25 cl de bière.
- de valider le tarif annuel du barbecue des familles à 15 € par personne.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER